

La planification locale de la chaleur en Allemagne

Un outil stratégique des collectivités

En Allemagne, 80 % de la chaleur consommée provient encore d'énergies fossiles. Pour les ménages, près de la moitié utilise le gaz pour le chauffage, tandis que 23 % dépendent du fioul¹. Seulement 15 % des foyers sont raccordés à un réseau de chaleur, aujourd'hui pour la plupart alimentés par des énergies fossiles².



« La planification de la chaleur est essentielle pour réussir un approvisionnement en chaleur décarboné et à prix juste. »

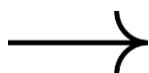
Klara Geywitz, Ministre du Logement, du Développement urbain et de la Construction (avril 2024)

L'objectif national est de porter la part des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) à 50 % de la production de chaleur d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, l'Allemagne mise sur le développement et la décarbonation des réseaux de chaleur dans les zones à forte densité thermique. Les nouveaux réseaux de chaleur devront intégrer au moins 65 % d'EnR&R dès 2025. À l'horizon 2040, tous les réseaux de chaleur devront atteindre un taux d'au moins 80 % d'EnR&R.

Pour réussir cette transition et réduire sa dépendance aux combustibles fossiles, l'État allemand a rendu obligatoire la « planification locale de la chaleur » début 2024, ce qui est accompagné d'une aide financière de 500 millions d'euros sur la période 2024 à 2028. La planification locale de la chaleur constitue un outil stratégique pour favoriser la mise en place de mesures visant à décarboner l'approvisionnement en chaleur d'une commune. Afin de renforcer l'action locale dans ce domaine, le Forum pour l'avenir franco-allemand recommande aux États de créer une meilleure offre d'accompagnement.

Recommandation du Forum pour l'avenir franco-allemand :

le Forum pour l'avenir recommande de renforcer l'offre d'accompagnement pour les collectivités pour réaliser leurs projets de chaleur renouvelable. Pour en savoir plus :



<https://forumpourlavenir.eu/renforcer-competences-collectivites-partenaires-decarboner-lapprovisionnement-en-chaleur>

¹ BDEW (2023)

² AGFW (2020)



Qu'est-ce qu'un plan local de la chaleur ?

Le plan de chaleur local permet de définir dans quelles zones la création ou l'extension d'un réseau de chaleur est possible, ou au contraire, où les solutions décentralisées (comme les pompes à chaleur) doivent être encouragées.

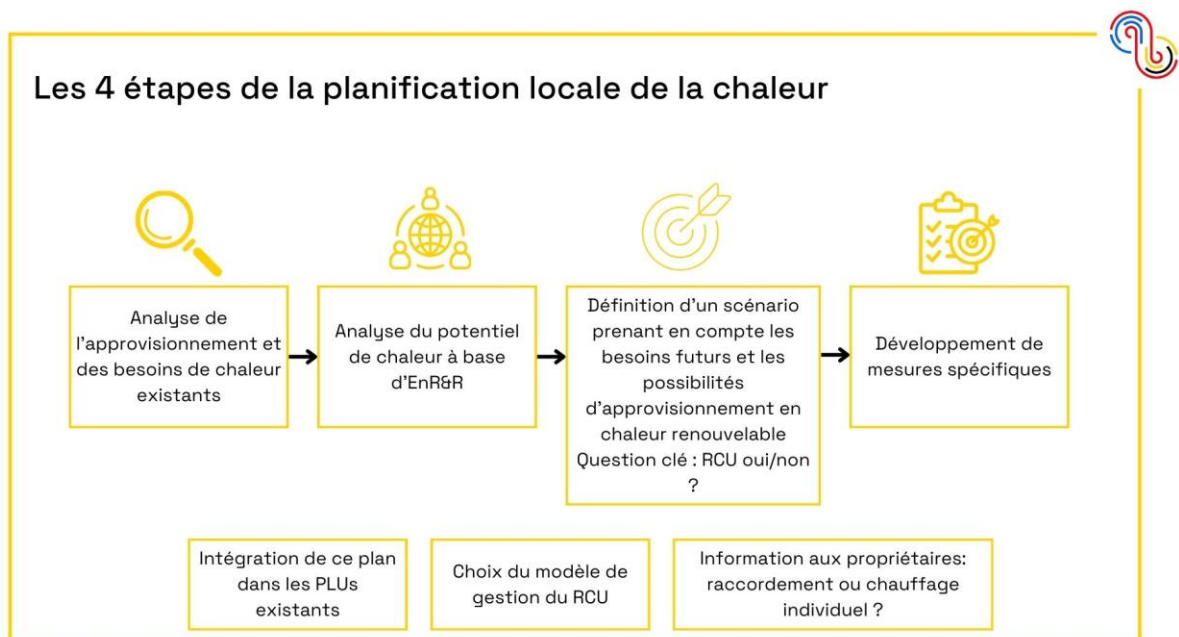
Pour ce faire, la collectivité analyse les besoins en chaleur existants et les ressources disponibles en énergies renouvelables, telles que la géothermie, la chaleur fatale inévitable (provenant notamment des stations d'épuration, des canalisations, des centres de données ou des activités industrielles), les pompes à chaleur fluviales, le solaire thermique ou encore la biomasse. Cette cartographie détaillée permet de concevoir un scénario prospectif qui intègre les besoins futurs et les possibilités d'approvisionnement. Pour être efficace, elle doit mobiliser l'ensemble des acteurs concernés : gestionnaires, fournisseurs, élus, industriels, bailleurs sociaux, propriétaires et bien d'autres. Elle sert à déterminer où la construction ou l'extension d'un réseau de chaleur est économiquement viable et quelles zones nécessitent plutôt un chauffage décentralisé.

Ces analyses permettent à la collectivité de cibler précisément ses investissements et de les communiquer de manière claire et transparente aux propriétaires, bailleurs sociaux, acteurs publics et acteurs économiques. Ainsi, ils sont informés si un raccordement à un réseau de chaleur est prévu ou si un investissement dans un système de chauffage individuel est préférable.

Le délai d'élaboration des plans de chaleur varie en fonction de la taille de la collectivité concernée :

- les grandes villes (> 100 000 hab.) doivent présenter les plans avant la mi-2026,
- les collectivités (< 100 000 hab.) avant la mi-2028,
- les petites collectivités (< 10 000 hab.) bénéficient d'une procédure simplifiée et sont encouragées à mutualiser leurs compétences avec les collectivités environnantes.

Une planification type de la chaleur inclut les étapes suivantes :





Du plan à l'implémentation – des aides financières

En Allemagne, plus d'une collectivité locale sur trois (38 %) a déjà lancé le processus d'élaboration d'un plan local de chaleur. Cependant, une enquête auprès des collectivités locales suggère que le manque de personnel, un cadre juridique incertain et des ressources financières insuffisantes empêchent souvent les communes en Allemagne de commencer la planification de la chaleur³. Il semblerait que les 500 millions d'euros mis à disposition des collectivités locales allemandes sur la période de 2024 à 2028 pour réaliser leur planification de la chaleur ne soient pas en mesure de couvrir tous les frais.

Après la planification, l'*Aide fédérale pour les réseaux de chaleur efficaces* (BEW) met 3 milliards d'euros à disposition des collectivités et entreprises municipales sur la période 2022-2028, pour cofinancer la construction de nouveaux réseaux de chaleur alimentés par au moins 75 % d'EnR&R, pour réaliser des plans de transformation et des études de faisabilité, et pour subventionner les coûts d'investissement et d'exploitation. En complément, les particuliers bénéficient d'aides financières pour les frais de raccordement à un réseau de chaleur ou le remplacement de leur chauffage allant jusqu'à 70 % du coût total.



Le SRDCU – un équivalent français ?

Pour les collectivités disposant déjà d'un réseau de chaleur, le *Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur et de Froid Urbains* (SDRCU) établit les scénarios d'évolution du réseau. Ce document permet de définir le mix énergétique, les possibilités d'extension et les évolutions tarifaires. La réalisation du SDRCU est obligatoire pour bénéficier des aides financières du Fonds Chaleur⁴. En 2018, environ deux tiers des collectivités avaient réalisé un SDRCU⁵.

Pour les collectivités sans réseau de chaleur, contrairement à l'Allemagne, il n'existe pas d'obligation ni de date limite pour établir des plans de chaleur et de froid locaux en France. Par contre, la révision de la *Directive Efficacité Énergétique* de l'UE publiée fin 2023 introduit l'obligation de planifier le chauffage et le froid dans toutes les communes de 45 000 habitants, avec une date limite de transposition fixée à octobre 2025.

La France s'inspirera-t-elle de la planification locale de la chaleur allemande ?



Pour aller plus loin

- Bundesministerium für Wohnen, Stadtentwicklung und Bauwesen (2024): [Kommunale Wärmeplanung](#) [disponible en allemand]
- Bundesministerium für Wohnen, Stadtentwicklung und Bauwesen (2024): [Fragen und Antworten zur kommunalen Wärmeplanung \(FAQ\)](#) [disponible en allemand]

³ [Enquête auprès des communes du Centre de compétence pour la transition communale vers la chaleur](#) (2023)

⁴ [CEREMA](#) (2022)

⁵ [Rapport de la Cour des Comptes](#) (2021)

- Office franco-allemand pour la transition énergétique (2023) [réservé aux abonnés] : [Espresso – Loi sur la planification thermique et la décarbonation des réseaux de chaleur](#)



Contact

Forum pour l'avenir franco-allemand
c/o Research Institute for Sustainability – Helmholtz Centre Potsdam (RIFS)

Autrice : Stéphanie-F. Lacombe – stephanie-fabienne.lacombe@df-zukunftswerk.eu
Directrice scientifique : Julia Plessing – julia.plessing@df-zukunftswerk.eu

Dans le cadre de son travail avec des experts et acteurs de terrains engagés dans la transition écologique et sociale en Allemagne comme en France, le Forum pour l'avenir identifie des concepts et outils encore peu connus dans l'autre pays. À travers ces fiches de synthèse, notre équipe met en lumière ces instruments en fournissant les informations essentielles pour comprendre leur potentiel transformateur. Chaque fiche propose également une sélection de ressources additionnelles pour aller plus loin.



Mis en œuvre par

